



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **41-12**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 7 juin 2012

Le sept juin deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

Date de convocation : 31 mai 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 18

Présents : M. BAFFERT, V BELLE, Y BOULARD, M BROUZET, J CARRIER, C COIGNÉ, J GAUTHIER, F GILABERT, G FRIER, V GONNET, G JULLIEN, M MASTROMAURO (pouvoir de C DIDIER), P MOLINARO, M REPELLIN, D ROUX (pouvoir d' A CARBONARI), J TESSAIRE

ABSENTS excusés : A. CARBONARI, C. DIDIER,

Secrétaire de séance : VERONIQUE GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION- EMPLOI

- **PLIE** : Approbation du projet 2012 : « accompagnement renforcé vers l'emploi » subventionné par le FSE. Modifications

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie de ces publics est identifiée comme bénéficiaires du PLIE (plan local d'insertion par l'économie) dont la gestion est assurée par la METRO.

Les actions entrant dans le cadre du PLIE font l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) pour l'année 2012 que le comité syndical a validé le 19.10.11

A la suite d'une modification du mode de comptabilisation des frais de fonctionnement décidée par la METRO, instance de gestion du FSE pour le Plan local d'insertion par l'économie de l'agglomération grenobloise, il convient de valider le nouveau plan de financement de l'action pour l'année 2012

Contexte :

Le PLIE résulte de la volonté des communes de l'agglomération grenobloise, du Conseil général de l'Isère, de l'Etat et de leurs partenaires d'agir ensemble. Il est soutenu par le FSE. Le PLIE affirme une politique de soutien actif et individualisé aux démarches d'emploi des demandeurs les plus éloignés du marché du travail. (*jeunes, demandeurs d'emploi, publics défavorisés, personnes handicapées, femmes, migrants, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, salariés sous contrats aidés, travailleurs âgés, créateurs d'activités, entrepreneurs et indépendants, personnes sous main de justice, habitants de zones défavorisées, ...*)

L'accompagnement renforcé vers l'emploi est un des objectifs du protocole d'accord 2007-2013

La circulaire du 19 décembre 1999 ainsi que le diagnostic local préalable et le protocole de création du PLIE de l'agglomération grenobloise du 1^{er} décembre 2000 ont créé les instances de pilotage du PLIE en fixant 3 orientations principales

Orientations : - mettre en cohérence les dispositifs pour l'emploi des publics prioritaires
- renforcer les parcours d'insertion professionnelle de 600 personnes/an identifiées pour un accès à l'emploi durable (+ de 6 mois) sur l'agglomération dont 105 sur le territoire du SIRD
- développer les passerelles insertion-emploi

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les participants du PLIE, par l'action des référents PLIE sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le PLIE propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, le participant sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 1,5 ETP référents PLIE dédiés à l'accompagnement des participants PLIE.

Le présent dossier de subvention correspond aux 1,5 ETP de référents PLIE ainsi que les dépenses indirectes de fonctionnement cofinancés à 50% par le FSE. Les 50% restant étant financés par le SIRD sur ces fonds propres

**Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT
RENFORCE VERS L'EMPLOI**

(REFERENTS PLIE)

Postes de dépenses	Année 2012		Financiers (a)	€	%
	€	%			
Dépenses directes	70 803 €	100%			
1. Personnel	55 380,50	83%	1. Fonds social européen (FSE)	33 228,60 €	50%
2. Fonctionnement			2. SIRD	33 228 €	50%
3. Prestations externes		-			
4. Liées aux participants		-			
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	11 076,00	17%-			
6. Dépenses en nature		-			
Dépenses totales	66 456,60 €	100%	Total des ressources	66 456,60 €	100%

Sur la base du budget prévisionnel ci-dessus, le SIRD s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 33 228 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

Après débat, il convient de valider le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE ainsi que le budget prévisionnel 2012 modifié

Le comité syndical,

↪ VALIDE le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi porté par le PLIE

↪ VALIDE le budget prévisionnel modifié 2012 de l'opération, et s'engage à cofinancer le coût de l'opération REFERENT PLIE pour un montant prévisionnel maximum de 33 228 € soit 50 % du coût de l'opération. Ce cofinancement pourra être réajusté si le montant réalisé est inférieur au prévisionnel.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Seyssinet-Pariset, le 8 juin 2012
Le Président
Christian COIGNÉ